



ERFAN

Nouvelle-Aquitaine

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

Le Moniteur Sportif de Natation MSN

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Diplôme visé

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau IV. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

Niveau du Diplôme

Diplôme fédéral homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 27415
2. Code CPF :
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : décision du 21 novembre 2019 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique

Métier visé

Le Moniteur Sportif de Natation (MSN) est un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP. Il permet à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo.

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Moniteur Sportif de Natation.

Les activités du Moniteur Sportif de Natation répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel il intervient :

- * Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure allant de l'Ecole de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
- * S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure

Pour y répondre, le Moniteur Sportif de Natation, est amené à développer des activités dans deux domaines différents :

- * La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
- * La participation au fonctionnement de la structure

Version mise à jour du 23 août 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



PUBLICS ET PREREQUIS

Prérequis et exigences préalables à l'entrée en formation

Pour entrer en formation MSN, le stagiaire doit :

- Avoir 17 ans minimum (avec autorisation parentale) à l'entrée en formation (le diplôme ne sera édité qu'au jour anniversaire des 18 ans)
- Etre licencié à la FFN
- Etre titulaire à minima du PSE1, à jour de sa formation
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.
- Avoir réalisé une performance (voir ci-dessous) permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence non consécutives issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :Le PSE1 (mais à avoir pour les PRMPS) le test et la performance)

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation sont les suivants :

Natation course/ eau libre

Grille de performance de niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du CTS coordonnateur, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

Dames	Epreuves	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1.09.50	100 NL	1.01.50
2.31.50	200 NL	2.16.50
5.17.00	400 NL	4.50.00
10.53.00	800 NL	10.03.50
20.58.50	1500 NL	19.08.50
37.00	50 Dos	32.50
1.19.00	100 Dos	1.10.00
2.49.50	200 Dos	2.33.00
40.50	50 Brasse	35.50
1.28.50	100 Brasse	1.18.00
3.09.50	200 Brasse	2.48.50
34.00	50 Papillon	30.50
1.16.50	100 Papillon	1.08.00
2.48.50	200 Papillon	2.31.00
2.53.00	200 4 nages	2.34.50
6.05.00	400 4 nages	5.29.00

Version mise à jour du 23 aout 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mèl : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Water-polo

Avoir participé à un championnat de France jeunes, 15ans, 17 ans, N3, N2 ou N1. La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au cours d'une même saison sportive

Natation Synchronisée

Avoir participé aux championnats régionaux. La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

Plongeon

Avoir participé à un championnat régional de Plongeon (présence de 2 clubs minimum). Avoir réalisé à ce championnat une série de plongeon à partir d'un tremplin de 1m et/ou 3m et/ou plateforme de 5m, 7,5m, 10m, composée de figures exécutées dans au moins 3 sens de rotation différents (rotation avant, rotation arrière, et vrilles, telles que décrits par la réglementation FINA) et comprenant au moins ½ tour pour chaque sens de rotation. La position du corps au moment de l'exécution des plongeurs est libre.

Modalités d'inscription

Les candidats devront s'inscrire via le dossier papier à télécharger sur le site de l'ERFAN Nouvelle-Aquitaine :

<https://nouvelleaquitaine.ffnatation.fr>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
2. Une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent
3. Si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1
4. Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
5. Une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins, ou une copie du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.
6. Une autorisation parentale, pour les mineurs, accompagnée de la fiche sanitaire

Clôture des inscriptions : 20 octobre 2021

Positionnement

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date du positionnement : 23 octobre 2021

Version mise à jour du 23 août 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Contenus : le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

Les contenus

Les candidats au Moniteur Sportif de Natation peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et le contenu de la formation doit prendre en compte cette diversité.

1. Encadrer en sécurité différents groupes, de l'Ecole de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
2. Promouvoir les activités et les services de la structure
3. La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
4. La participation au fonctionnement du club

Les compétences visées

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Être capable de prévenir et de gérer des incidents et accidents
2. Être capable d'organiser et de gérer un groupe en déplacement ou en stage
3. Être capable de conduire en sécurité son action dans le cadre des apprentissages sportifs
4. Être capable de conduire en sécurité un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Être capable de participer à la gestion administrative et technique des pratiquants

Version mise à jour du 23 août 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



6. Être capable de participer à la promotion et au développement des activités au sein d'une structure
7. Être capable de réaliser un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure
8. Être capable d'accueillir une stagiaire au sein d'une structure
9. Être capable d'accompagner un stagiaire dans sa formation au sein d'une structure

Le programme

Seront abordées tout au long de la formation du Moniteur Sportif de Natation, les 5 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : Encadre un groupe en sécurité

1. A1 – Intervention en cas d'incidents ou d'accidents
2. A2 – Prévention des comportements à risque
3. A3 – Préparation d'un déplacement ou d'un stage
4. A4 – Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage
5. A5 – Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage
6. A6 – Réalisation d'un bilan relatif à l'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage

UC 2 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socioéducatives

1. A1 – conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance
2. A2 – Conduite d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
3. A3 – Evaluation d'un projet pédagogique et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs

UC 3 : S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial

1. A1 – accueil d'un public diversifié dans le cadre d'une structure
2. A2 – suivi de différents groupes au sein d'une structure
3. A3 – contribution à la gestion administrative d'une structure
4. A4 – participation à la préparation et à l'organisation de manifestations
5. A5 – Implication dans la promotion des activités d'une structure
6. A6 – conception d'un projet d'action
7. A7 – conduite d'un projet d'action
8. A8 – évaluation d'un projet d'action

UC 4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure

1. A1 – organisation de l'accueil du stagiaire
2. A2 – transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives
3. A3 – tutorat

UC 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive

1. A1 – conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance
2. A2 – conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance
3. A3 – évaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement

ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisme de formation

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation (numéro d'habilitation quinquennale : (à venir))

Dates

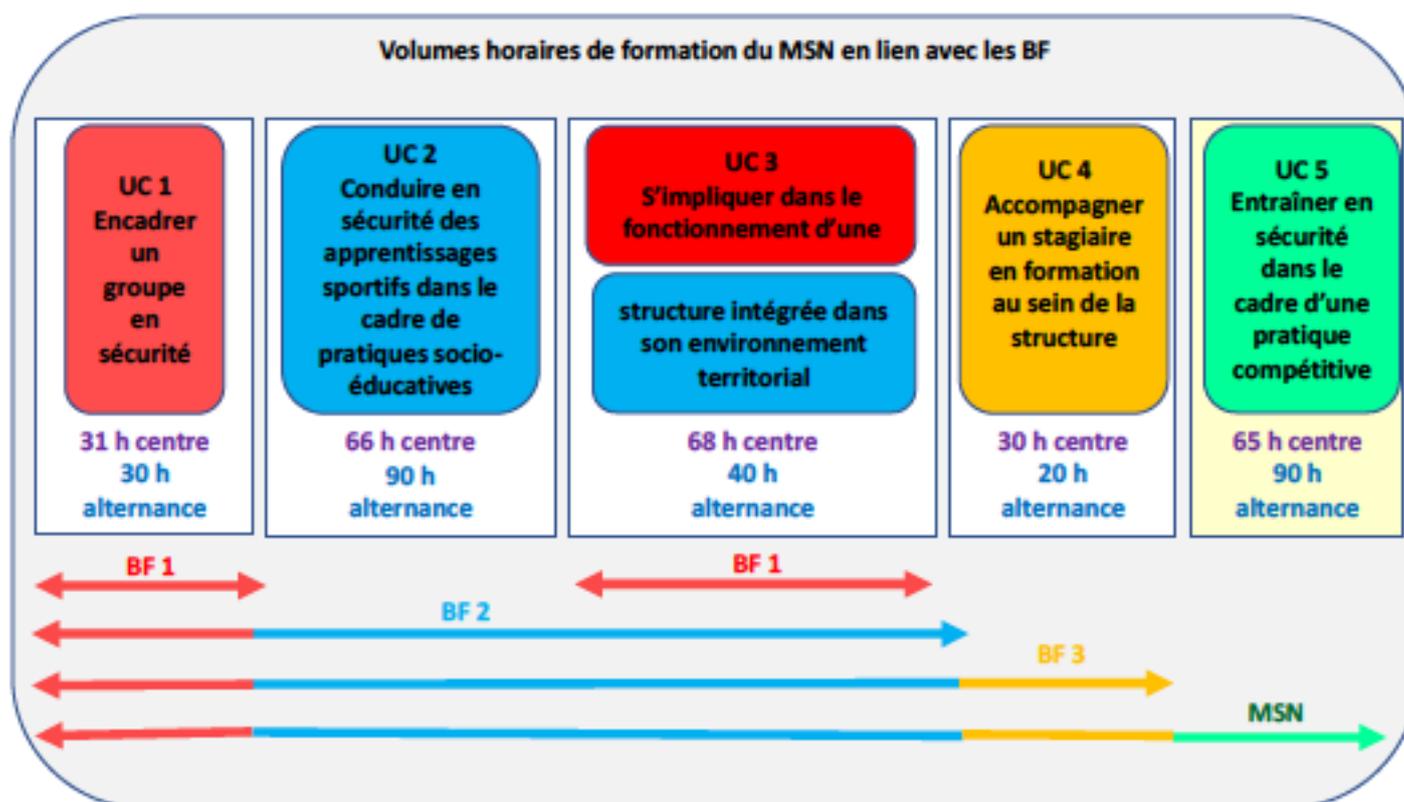
Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 23/10/2021 au 15/06/2022 (certifications comprises)	8 mois	20/10/2021	23/10/2021

Rythme de l'alternance

Du 23 octobre 2021 au 15 juin 2022 avec une alternance entre formation et situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2021 à juin 2022.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Découpage des volumes horaires de formation



Version mise à jour du 23 aout 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre (dont FOAD*) et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur **Article D 6313-3-1 du Code du Travail** et **Article R 6332-26 du Code du Travail**

Volume horaire total	530 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	260 Heures
	Dont FOAD	Heures
	En structure	270 Heures
	Volume en club agréé FFN	

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Prévention et gestion des incidents et accidents & Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage	31h00		30h00
UC2 Conduite en sécurité de son action des primo- apprentissages, aux apprentissages sportifs	66h		90h00
UC3 – Le fonctionnement du club Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants & Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club & Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club.	68h		40h00
UC4 - Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat - Accueil d'un stagiaire au sein d'un club & Accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club	30h		20h00
UC5– Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline	65h		90h00
Total général	260 heures		270 heures

Les dispenses des UC du MSN selon les diplômes acquis

Dispenses					
Diplôme	UC dispensé	UC restant	Vol H restant total	Vol H centre	Vol H alternance
BNSSA	Test secu PRMSP	1-2-3-4-5	530	260	270
BF1	PRMSP-1	2-3-4-5	469	229	240
BF2 ou BPJEPSAAN avec expérience d'encadrement 2 ans dans un club FFN	PRMSP-1-2-3	4-5	205	95	110
BF3	PRMSP-1-2-3-4	5	155	65	90

Version mise à jour du 23 aout 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mèl : contact@ffnatationlna.fr
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

calendrier à venir en septembre

Horaires de formation

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

En entreprise (en club): heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

Sessions de formation

Formation en groupes limités à 25stagiaires en parcours complet.

Lieux de la formation

Salles de formation

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine – Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
- Maison des sports « GAÏA » – 142 avenue Emile Labussière – 87100 Limoges
- Maison du water-polo – Chemin des Portes – 17400 Saint Jean d'Angély
- Centre Nelson Paillou – 2 allée des Platanes – 64100 Bayonne

Centres aquatiques pédagogiques

- Piscine Judaique : 164 Av Judaique 33000 Bordeaux
- Piscine de Beaublanc : 23 boulevard de Beaublanc, 87100 Limoges
- Centre Aquatique Atlantys : Chemin des portes, 17400 Saint Jean d'Angély
- Piscine Lauga : 29 avenue Paul Pras, 64100 Bayonne

Lieux et modalités d'alternance

Structures d'alternance :

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures (en parcours complet) au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN NA une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Version mise à jour du 23 août 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Le tutorat :

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Acton de Formation en Situation de Travail
- *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Moyens et matériels pédagogiques dédiés à l'action

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias

Modalités de suivi de la formation

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN.
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique).
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

Modalités d'évaluation

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

Epreuve de certification

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 UC a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant.

Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables (*Nous contacter pour plus de renseignements :*)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, dates, etc.).

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant

Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

UC concernées	Blocs concernés	Sous-blocs concernés	Nature et durée de l'épreuve
UC1	A1	A1C1, A1C2	Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat. Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres
		A1C4	Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat. L'épreuve consiste à valider le test du premier niveau des apprentissages sportifs conformément aux critères de réussite.
	A2	A2C1, A2C2, A2C3	Durée de l'épreuve : 15 minutes maximum par candidat Entretien réalisé individuellement par chaque candidat. Il porte sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de son application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale.
	A3, A4, A5, A6	A3C1, A3C2, A4C2, A4C3, A5C1, A5C2 et A6C1	Dossier relatif au bilan de l'accompagnement d'un groupe lors d'un stage Etape 1 de l'épreuve : recevabilité du dossier Le dossier est rédigé individuellement par chaque candidat, et porte autant sur l'organisation que sur la conduite du stage, réalisé sous la responsabilité du tuteur. Etape 2 de l'épreuve : évaluation certificative Les membres de la commission d'évaluation évaluent le rapport de stage à l'aide de la grille d'évaluation.
UC2	A1, A2, A3	A1C1, A2C1, A2C2, A2C3, A3C2 et A3C3	Séance pédagogique suivie d'un entretien Etape 1 de l'épreuve : projet pédagogique. Le candidat remet au jury avant le début de l'épreuve, le projet pédagogique du groupe Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance. Le candidat prépare une fiche de séance du groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs, Cette fiche de séance est également remise au jury avant le début de l'épreuve. Etape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien Durée de l'épreuve : Séance : 30 minutes minimum Entretien : 20 minutes maximum

UC3	A5	A5C2, A5C4	Création d'un support de communication Le candidat crée un support de communication présentant le projet d'action qu'il a mené au sein de la structure.
	A1, A3	A1C2, A1C3, A1C4 et A3C1	Etape 1 de l'épreuve : support écrit Le candidat remet au jury un support écrit présentant le fonctionnement et les activités de la structure. Ce document sert de support à l'épreuve orale qui porte sur le fonctionnement de la structure et les activités de la structure Etape 2 de l'épreuve : entretien Durée de l'épreuve : 20 minutes maximum par candidat.
	A3, A4	A3C2 et A4C2	Mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique Etape 1 de l'épreuve : mise en situation professionnelle pour l'enregistrement d'une licence FFN Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat. Etape 2 de l'épreuve : mise en situation professionnelle pour l'enregistrement de tests de l'Ecole de Natation. Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat.
	A6, A7, A8	A6C1, A6C2, A6C3, A6C4, A7C1, A7C2, A7C3, A8C1, A8C2 et A8C3	Présentation par le stagiaire de son projet d'action, suivie d'un entretien Etape 1 de l'épreuve : Réalisation d'un support à sa présentation A l'issue de la réalisation de son projet, le candidat crée un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Etape 2 de l'épreuve : Présentation Le candidat présente, à l'aide d'un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, son projet d'action réalisé au sein de sa structure d'alternance. Etape 3 de l'épreuve : entretien A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien. Durée de l'épreuve : - Etape 2 présentation : 15 minutes maximum - Etape 3 entretien : 20 minutes maximum
UC4	A1, A2, A3, A4	A1C1, A1C3, A2C1, A2C2, A3C1, A3C2 et A4C1	Entretien Après avoir situé son rôle et sa mission au sein de la structure dans le domaine de la formation des cadres, le candidat participe à un entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'une structure, la citoyenneté et le tutorat. Durée de l'entretien : 20 minutes maximum par candidat
UC5	A1, A2, A3	A1C2, A2C1, A2C3, A3C1,	Séance d'entraînement suivie d'un entretien Etape 1 de l'épreuve : Mise à disposition du plan d'entraînement. Le candidat remet aux évaluateurs avant le début de l'épreuve, le plan d'entraînement du groupe
		A3C3 et A3C4	Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance. Le candidat prépare une fiche de séance, resituée dans le plan d'entraînement et la remet aux évaluateurs Etape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien Durée de l'épreuve : Séance : 45 minutes minimum Entretien : 30 minutes maximum

DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

Dispenses

Sont dispensés du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP) :

- les titulaires de l'attestation de formation au PSE de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue :
 - titulaires du Brevet fédéral 2^{ème} degré, à jour de leur formation continue
 - titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation à jour de leur formation continue
 - titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à jour du maintien des acquis du BNSSA.

Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des PRMSP.

Les personnes titulaires du Brevet fédéral 1^{er} degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :

- de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation lors des prérequis à l'entrée en formation
- de l'UC 1 du Moniteur Sportif de Natation.

Version mise à jour du 23 aout 2021

Votre correspondance



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Les personnes titulaires du Brevet fédéral 2^{ème} degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :

- des UC 1, UC 2 et UC 3 du titre de Moniteur Sportif de Natation.

Les personnes titulaires d'un : Brevet fédéral 3^{ème} degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :

- des UC 1, UC 2, UC 3 et UC 4 du titre de Moniteur Sportif de Natation.

Les personnes titulaires du : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de la formation continue du PSE1 et à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA sont dispensées :

- du test de sécurité lors des prérequis à l'entrée en formation

Les personnes titulaires du : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimums, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation

- peuvent prétendre à la dispense des UC 1, UC 2 et UC 3 du Moniteur Sportif de Natation. L'expérience d'encadrement est attestée par un ou plusieurs présidents de structures.

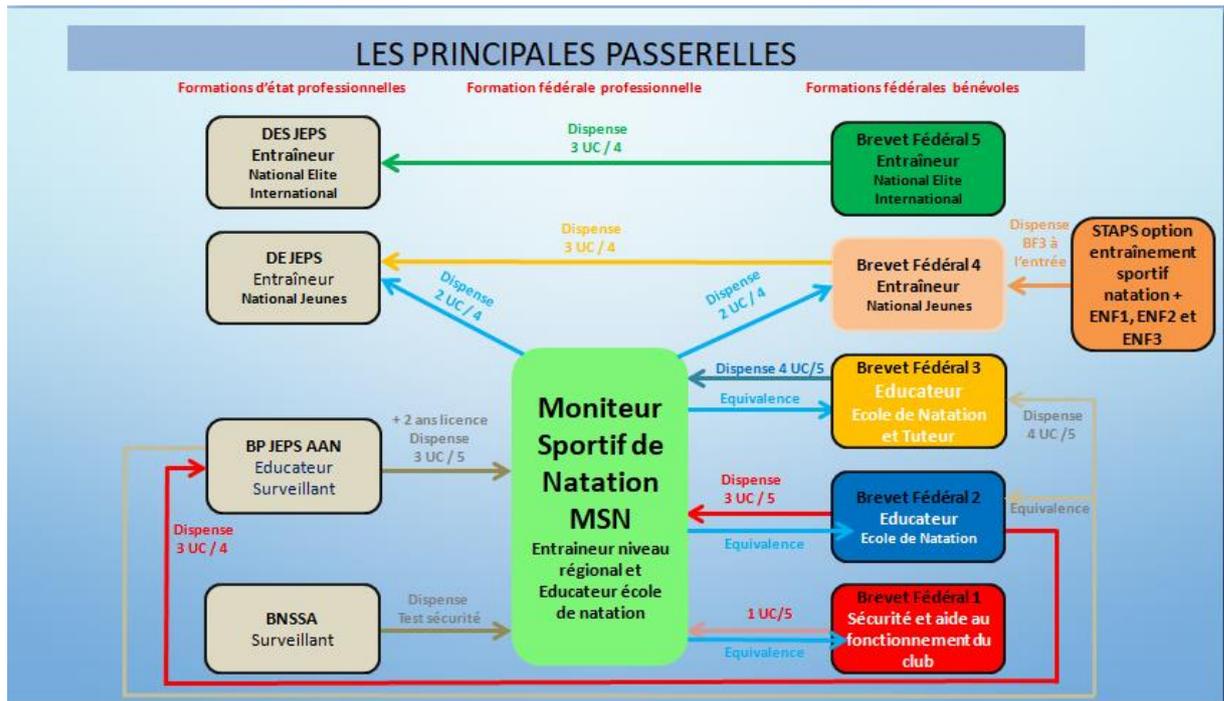
Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiés par la commission nationale de formation des cadres.

Equivalences

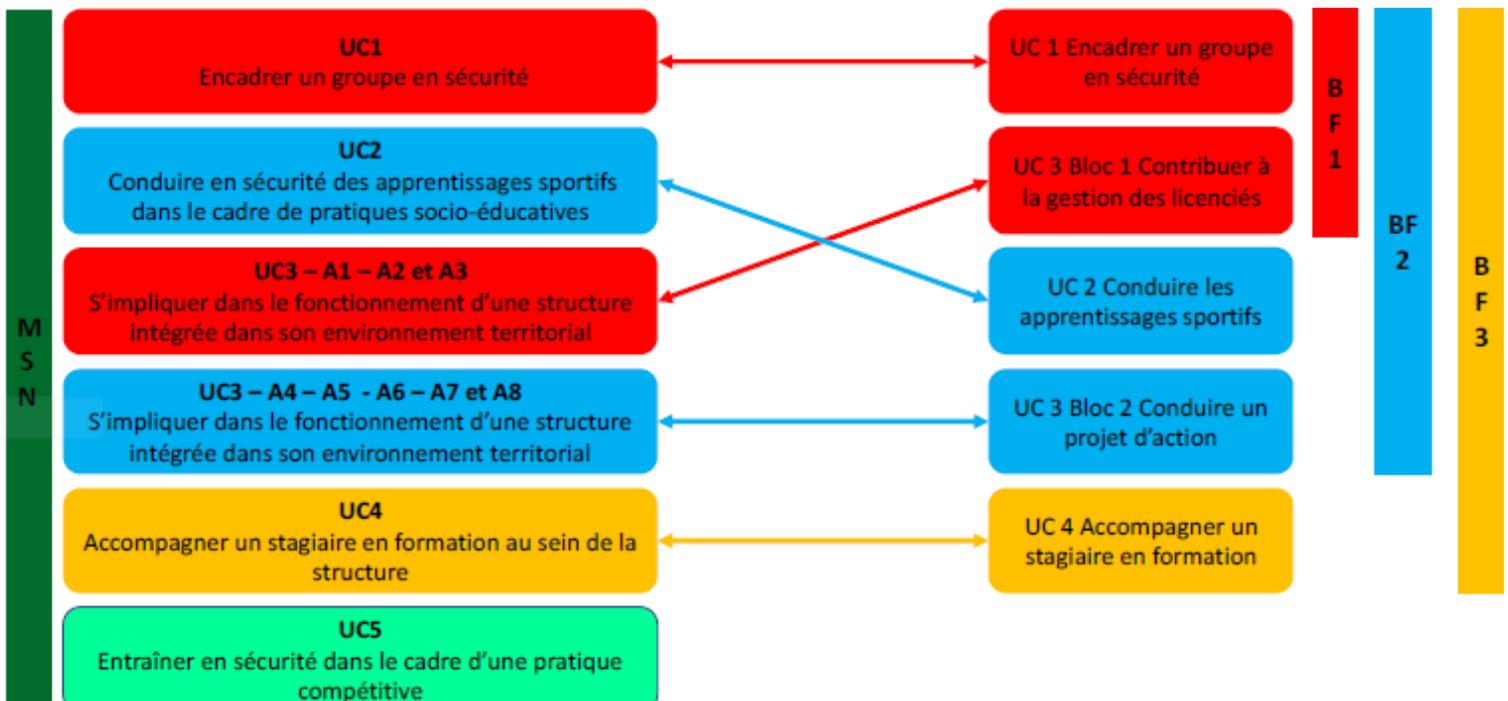
- Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 4^{ème} degré de la Fédération française de Natation à jour de la formation continue, également titulaire du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
- Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 5^{ème} degré de la Fédération française de Natation à jour de la formation continue, également titulaire du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimums, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN l'attribution du Moniteur Sportif de Natation
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1, licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimums, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN l'attribution du Moniteur Sportif de Natation

Passerelles et suite de parcours

Suite possible après la formation MSN



RELATION ENTRE LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION ET LES BREVETS FEDERAUX 1er, 2ème ET 3ème DEGRE



Version mise à jour du 23 aout 2021

Votre correspondance

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Moniteur Sportif de natation. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une journée et demie de mise à jour des connaissances pédagogiques.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les prérequis pour l'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » -

Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Étapes de la procédure appliquée

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation

3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)

4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

Version mise à jour du 23 août 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



TARIFS ET FINANCEMENTS

Tarifs

Statut du stagiaire	Détails de la tarification				Total reste à charge du stagiaire
	Coût total de la formation	Dont Frais de dossier	Dont Frais Pédagogiques	Dont frais annexes	
MSN complet	2 230 €	20 €	2 210 €	-----	2 230 €
MSN complet avec prise en charge OPCO	3 300 €		3 280 €	-----	3 300 €
MSN pour les titulaires BF1 :	1 975 €		1 955 €	-----	1 975 €
MSN pour les titulaires BF1 avec prise en charge OPCO	2 923 €		2 903 €	-----	2 923 €
MSN pour les titulaires du BPJEPS AAN, ou du BF2 :UC4- UC5	827.5€		807.5€	-----	827.5€
MSN pour les titulaires du BPJEPS AAN, ou du BF2 :UC4- UC5 avec prise en charge OPCO	1 219€		1 199€	-----	1 219€

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement. Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût).

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : contact@ffnatationlna.fr
- par téléphone au : 05.56.98.77.34

Financement pour le Moniteur sportif de natation

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

ERFAN Nouvelle-Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 avenue de l'Université
33400 TALENCE
Tél. : +33 (0)5 56 98 77 34
Mail : contact@ffnatationlna.fr
Site : <http://nouvelleaquitaine.ffnatation.fr>

REFERENTS DU MSN

Référent administratif : Marie Claude CHAPGIER contact@ffnatationlna.fr

Référent Comptabilité : Aurélie Pichaut : poitiers@ffnatationlna.fr

Référents techniques et pédagogiques :

Site de Limoges : Guilhaine SEBILLOTTE : agent.limoges@ffnatationlna.fr

Site de Talence : Annie DURRIEU : anniedurrieu@gmail.com

Site de Saint Jean d'Angély /Poitiers : Brandon SABEAU brandonsabeau@gmail.com

Site de Bayonne/Pau : Florian GENESTIER : florian.genestier@hotmail.fr

Référent Handicap : Guilhaine SEBILLOTTE : agent.limoges@ffnatationlna.fr

Référent COVID: Pierre LEGROS : secretaire@ffnatationlna.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Version mise à jour du 23 aout 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Moniteur Sportif de Natation

MSN

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite						Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de rupture de contrats	Taux de satisfaction des stagiaires	Taux de poursuite d'étude	Taux d'insertion professionnelle
		Global	UC1	UC 2	UC3	UC 4	UC 5						
2020-2021	4	100	100	100	100	100	100	0	0	0	100	50	75

Version mise à jour du 23 aout 2021



Votre correspondance

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : contact@ffnatationna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133

